



Madame Catherine Colonna  
Ministère  
Ministère de l'Europe et des  
Affaires étrangères  
37 Quai d'Orsay  
75007 Paris

Paris, le 2 juin 2022

*Nos réfs : MB/PS*

MARTINE BERTHET

SENATRICE DE LA  
SAVOIE

*Membre de la  
Commission des  
Affaires Economiques*

*Vice-Présidente de la  
délégation sénatoriale  
aux entreprises*

CONSEILLERE  
DEPARTEMENTALE DE  
LA SAVOIE

*Canton Albertville I*

*Présidente de la 5<sup>ème</sup>  
Commission*

Madame la Ministre,

Je me permets d'attirer votre attention sur les règles d'entrée sur le territoire français s'appliquant aux ressortissants britanniques.

En effet, lorsqu'ils veulent séjourner en France, les Britanniques sont désormais soumis à la règle Schengen 90/180. Or, certains d'entre eux sont des propriétaires immobiliers et ne peuvent plus se rendre dans leur résidence aussi régulièrement qu'auparavant puisqu'ils n'ont le droit de passer que 90 jours en France par période de 180 jours. Ainsi, aucune visite imprévue n'est envisageable en cas d'aléas naturels ou de dégradations matérielles de leur bien, toutes les visites doivent être anticipées et planifiées. Pour rester plus longtemps sur le territoire, ils doivent procéder à une demande de visa. Ces propriétaires ne peuvent pas profiter de leur propriété autant qu'ils le souhaitent, et ce, alors même qu'ils paient la taxe foncière. A l'inverse, un ressortissant français peut rester 180 jours continus sans visa au Royaume-Uni.

La présence des Britanniques est une chance pour notre économie et l'ensemble du secteur touristique. En Savoie, nous avons pu sensiblement le mesurer au mois de janvier dernier lorsque les restrictions d'entrée liées à la crise sanitaire ont empêché les nombreux touristes britanniques de fréquenter nos domaines skiables. Il me semble donc impératif de revoir la règle Schengen 90/180. Le Conseil régional de Bretagne s'est, semble-t-il, d'ores et déjà emparé du sujet en annonçant vouloir examiner l'impact de cette règle à la suite d'interpellations de propriétaires britanniques de résidences secondaires. Une



solution envisageable serait de permettre aux ressortissants britanniques de séjourner en France 180 jours continus sans visa, comme peuvent le faire actuellement les Français au Royaume-Uni. J'ai également adressé ce courrier à Monsieur le Ministre de l'Intérieur Gérard Darmanin.

Comptant sur votre écoute, je vous prie d'agréer, Madame la Ministre, l'expression de mes respectueuses salutations.

A handwritten signature in blue ink, consisting of several overlapping loops and a horizontal line, identifying the signatory as Martine Berthet.

Martine Berthet



Monsieur Gérald Darmanin  
Ministre  
Ministère de l'Intérieur  
Hôtel de Beauvau,  
1 Place Beauvau,  
75008 Paris

Paris, le 2 juin 2022

*Nos réfs : MB/PS*

MARTINE BERTHET

Monsieur le Ministre,

SENATRICE DE LA  
SAVOIE

*Membre de la  
Commission des  
Affaires Economiques*

*Vice-Présidente de la  
délégation sénatoriale  
aux entreprises*

CONSEILLERE  
DEPARTEMENTALE DE  
LA SAVOIE

*Canton Albertville I*

*Présidente de la 5<sup>ème</sup>  
Commission*

Je me permets d'attirer votre attention sur les règles d'entrée sur le territoire français s'appliquant aux ressortissants britanniques.

En effet, lorsqu'ils veulent séjourner en France, les Britanniques sont désormais soumis à la règle Schengen 90/180. Or, certains d'entre eux sont des propriétaires immobiliers et ne peuvent plus se rendre dans leur résidence aussi régulièrement qu'auparavant puisqu'ils n'ont le droit de passer que 90 jours en France par période de 180 jours. Ainsi, aucune visite imprévue n'est envisageable en cas d'aléas naturels ou de dégradations matérielles de leur bien, toutes les visites doivent être anticipées et planifiées. Pour rester plus longtemps sur le territoire, ils doivent procéder à une demande de visa. Ces propriétaires ne peuvent pas profiter de leur propriété autant qu'ils le souhaitent, et ce, alors même qu'ils paient la taxe foncière. A l'inverse, un ressortissant français peut rester 180 jours continus sans visa au Royaume-Uni.

La présence des Britanniques est une chance pour notre économie et l'ensemble du secteur touristique. En Savoie, nous avons pu sensiblement le mesurer au mois de janvier dernier lorsque les restrictions d'entrée liées à la crise sanitaire ont empêché les nombreux touristes britanniques de fréquenter nos domaines skiables. Il me semble donc impératif de revoir la règle Schengen 90/180. Le Conseil régional de Bretagne s'est, semble-t-il, d'ores et déjà emparé du sujet en annonçant vouloir examiner l'impact de cette règle à la suite d'interpellations de propriétaires britanniques de résidences secondaires. Une solution envisageable serait de permettre aux ressortissants britanniques de



séjourner en France 180 jours continus sans visa, comme peuvent le faire actuellement les Français au Royaume-Uni. J'ai également adressé ce courrier à Madame la Ministre de l'Europe et des Affaires étrangères Catherine Colonna.

Comptant sur votre écoute, je vous prie d'agréer, Monsieur le Ministre, l'expression de mes respectueuses salutations.

A handwritten signature in blue ink, consisting of several overlapping loops and a long horizontal stroke extending to the right.

Martine Berthet